

Numéro du BEEFP 88-14

Lieu historique national du Homestead-Motherwell

Grange-étable Motherwell

Abernethy (Saskatchewan)

La grange-étable du homestead Motherwell a été construite entre 1896 et 1907 selon des plans et des techniques de construction conformes à ceux que présentent les granges-étables traditionnelles. La couverture a été remplacée dans les années 1970, tandis que les fondations et la rampe ont été reconstruites dans les années 1980. Parcs Canada a restauré le bâtiment à la fin des années 1970 pour lui redonner l'apparence qu'il avait aux environs de 1910. La grange-étable sert aujourd'hui de musée, et c'est Parcs Canada qui en a la garde. [Consulter](#) le Rapport 88-14 du BEEFP.

Raisons de la désignation

La grange-étable Motherwell a été désignée édifice classé en raison de l'importance qu'elle a dans son milieu et par rapport aux éléments qui l'entourent, de ses rapports avec l'histoire et de l'intérêt qu'elle présente sur le plan architectural.

Le homestead Motherwell a été délibérément implanté suivant les principes de la ferme modèle, principes axés sur l'aménagement scientifique et l'embellissement des fermes. Le plan d'implantation de la ferme modèle prévoyait le découpage de la surface en quadrants. La grange-étable est le bâtiment principal à l'intérieur du quadrant d'exploitation, qui correspond à la fonction agricole du site. Le paysage complexe qui entoure la grange-étable a subi des transformations; toutefois, des éléments caractéristiques du site, à savoir les brise-vent, les haies, les allées, les clôtures et la mare-réservoir, ont été remis en place pour redonner au site son caractère agricole d'origine. En raison de sa hauteur et de son volume, la grange-étable est un bâtiment très visible dans le paysage et constitue un point de repère pour la population locale.

La grange-étable Motherwell témoigne du rôle que les émigrés venus d'Ontario ont joué, dès le début de la colonisation, dans l'édification de la société des Prairies canadiennes. Par son appartenance à la ferme modèle, la grange-étable est associée au thème de l'agriculture scientifique et aux principes de la polyculture et de l'élevage, de l'emploi des brise-vent et de l'embellissement des fermes dans l'Ouest canadien.

Le homestead a été établi par William Richard Motherwell, père du mouvement coopératif dans les Prairies et ministre fédéral de l'Agriculture de 1921 à 1930. Ce dernier a joué un rôle prédominant dans l'édification des institutions sociales et politiques de l'Ouest.

La grange-étable Motherwell est un grand bâtiment de belles proportions qui affecte la forme d'un L. Elle représente une variante d'un type de grange-étable qui était courant

Numéro du BEEFP 88-14

Lieu historique national du Homestead-Motherwell

Grange-étable Motherwell

Abernethy (Saskatchewan)

en Ontario, témoignant ainsi des préférences des immigrants ontariens; elle compte aussi parmi les rares spécimens de ce type de grange à exister encore dans les Prairies. Les façades des extrémités sont symétriques, alors que, dans celles des côtés, les fenêtres, ornées de détails très simples typiques de l'architecture des granges, sont disposées selon un rythme régulier. La forme du bâtiment et son agencement fonctionnel correspondent au système d'exploitation agricole mixte (polyculture et élevage).

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale de la grange-étable Motherwell réside dans la forme du bâtiment, ses proportions générales, son agencement fonctionnel, ses matériaux et ses détails architecturaux et son articulation avec le site et le paysage environnant.

La grange est une grande construction en forme de L qui comporte trois niveaux et qui est recouverte d'un toit en mansarde à deux versants caractéristique de ce type de bâtiment. Le toit est surmonté de trois coupoles à pignons croisés et à détails trilobés. On devra s'abstenir de modifier la forme du toit et la volumétrie toute simple du bâtiment.

La valeur de la grange-étable tient en grande partie à ses matériaux de construction. Les murs de fondation, qui forment un étage complet, sont faits de moellons de granit à taille éclatée et ont été reconstruits selon le plan original, avec des linteaux en bois au-dessus des ouvertures de porte et de fenêtre. La solide charpente en chêne a aussi une part dans la valeur patrimoniale du bâtiment. Elle est revêtue de planches avec couvre-joints, type de parement qu'on retrouve couramment dans ce type de bâtiment. Les pignons sont chacun percés d'une grande fenêtre en losange surmontée de la date de construction. La couverture de la grange-étable a été refaite en bardeaux de cèdre, comme à l'origine. Les matériaux d'origine devront rester en place, tout comme ceux qui ont été installés pendant les travaux de restauration d'époque, dans les années 1970.

Les fenêtres à guillotine et portes d'origine en bois devront elles aussi être conservées, parce qu'elles rehaussent le caractère utilitaire de l'ensemble, comme en témoignent les photos d'époque.

Pendant la restauration, on a redonné à la grange-étable son agencement intérieur d'origine. Cet agencement correspond aux différentes fonctions du bâtiment: étable et écurie au rez-de-chaussée, batterie dotée de compartiments en bois et tasserie formant

Numéro du BEEFP 88-14

Lieu historique national du Homestead-Motherwell

Grange-étable Motherwell

Abernethy (Saskatchewan)

un immense plateau libre. Cette différenciation des fonctions exprimée dans l'architecture est une caractéristique qu'il faudra conserver. Il importe que tous les éléments de finition ou de ferronnerie intérieurs fassent l'objet de relevés (écrits, photographiques, graphiques, etc.) et de mesures de préservation et soient intégrés à tout nouvel aménagement.

L'emprise au sol en forme de L du bâtiment et son articulation avec le site vont devoir être respectées. La mare-réservoir qui se trouve à l'intérieur du quadrant, immédiatement au sud de la grange-étable, est constituée d'éléments naturels qui servent à capter et à retenir l'eau nécessaire aux animaux à l'intérieur de l'enclos. Les rapports qui existent entre la grange-étable et la mare-réservoir devront demeurer intacts. La même remarque s'applique aux rapports entre la grange-étable et les brise-vent, les clôtures et les allées.

Le *Code de pratique du BEEFP* renferme d'autres directives utiles.

4 juillet 1996
